

**livret de
présentation**



ma ville et moi

ANTICIPER – PROTÉGER – RELIER

**UN PROJET CITOYEN AU SERVICE DES COMMUNES
SÉCURITÉ, RÉSILIENCE ET COHÉSION LOCALE
FACE AUX CRISES CONTEMPORAINES**

ma ville et moi

livret de présentation

Pourquoi « Ma Ville et Moi » ?

Les territoires français sont confrontés à une accumulation de risques : catastrophes naturelles, tensions sur l'eau, dépendance alimentaire, crises sanitaires, énergétiques et Fragilisation du lien social
Ces événements ne sont plus exceptionnels. Ils s'inscrivent désormais dans une nouvelle normalité.

Dans ce contexte, la commune redevient l'échelon central de protection, d'organisation et de solidarité.

Le maire en est le garant, souvent avec des responsabilités lourdes et des moyens humains limités.

Ma Ville et Moi est né d'un constat simple :

les outils existent, mais ils doivent être mieux compris, partagés et incarnés localement.

Cependant, ces outils sont parfois :

- peu connus de la population,
- perçus comme techniques,
- insuffisamment relayés humainement.

Ma Ville et Moi n'ajoute pas une contrainte.

Il apporte des relais, un soutien, une mise en commun des compétences, un retour d'expériences, des mises en relations.

Ma Ville et Moi est une initiative citoyenne structurée, conçue pour :

- accompagner les communes,
- renforcer l'information et la préparation des habitants,
- soutenir l'action municipale,
- recréer de la cohésion locale.

Principes fondateurs :

- démarche non partisane,
- respect des compétences des élus,
- complémentarité avec les dispositifs existants,
- adaptation aux réalités locales.
- l'utilisation des bonnes volontés et du bénévolat.

**Préparer n'est pas inquiéter.
Préparer, c'est protéger.**



Des Solutions et une dynamique citoyenne



CE QUE LE PROJET APPORTE AUX COMMUNES

- Appui humain
- Outil pédagogique
- Valorisation de l'action municipale
- Renforcement du lien social
- un partage de connaissances et une mise en commun
- un retour d'expérience
- Aucune concurrence institutionnelle
- efficacité et réactivité grâce aux réseaux constitués

UNE DÉMARCHE ADAPTABLE

Chaque commune est différente.

Le projet s'adapte :

- à la taille,
- au contexte géographique,
- aux moyens disponibles,
- aux priorités locales.

CONCLUSION:

La résilience commence à l'échelle humaine.

La commune en est le cœur.

ma ville et moi

livret de présentation

SÉCURITÉ & GESTION DE CRISE

Responsabilité, autorité, réalité du terrain

Le maire est juridiquement et opérationnellement responsable de la sécurité de ses administrés.

Des dispositifs existent :

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS documents opérationnels) en annexe plaquette simplifiée.
- document d'information communal des risques majeurs (DICRIM documents informatifs).
- ORSEC (dispositif sécurité civile départemental sur l'autorité du préfet)
- ORSAN et ORSAN/REB (dispositif santé et REB chimique, biologique, nucléaire, sous l'autorité des ARS agence régionale de santé).
- Plans spécifiques (écoles, établissements, familles) en annexe plaquette mise en sûreté des établissements ERP

Anticiper avant l'urgence

Le projet favorise :

- un PCS vivant et compréhensible, (en annexe un flyer ludique)
- la création ou l'animation de réserves communales, (en annexe un modèle de déclaration et d'engagement)
- l'information claire des habitants, (en annexe exemple d'un numéro spécial du bulletin communal)
- des exercices pédagogiques. (créer son kit de survie, trouver les numéros utiles, connaître les lieux de ralliements ou d'évacuations)

Objectif :

Réduire le chaos, savoir comment réagir, créer des automatismes, renforcer la confiance.

RÉSILIENCE alimentaire



Se nourrir demain commence aujourd'hui

Constat :

- forte dépendance aux importations,
- concentration des filières,
- fragilité logistique.

Les communes disposent pourtant de leviers :

- circuits courts, (liste des agriculteurs/éleveurs et par extension artisans, commerçants, entreprises)
- restauration collective, (fourni par le circuit court)
- projets alimentaires territoriaux(PAT), Les subventions seront comprises entre 50 000 € et 200 000 € par PAT et pourront représenter jusqu'à 70 % du total des dépenses éligibles du budget global. (lien pour démarche de candidature 2026)

<https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-lancement-de-lappel-candidatures-soutien-au-deploiement-des-projets>

- animation des filières locales. (créer des événements pour circuits courts et y associer les collectifs et association locaux)

**Le local n'est pas une idéologie.
C'est une sécurité.**

LE RÔLE DU CITOYEN

De spectateur à acteur responsable

La résilience repose aussi sur les habitants :

- connaissance des risques,
- comportements adaptés,
- privilégier le local, le direct aux producteurs/éleveurs,
- solidarité de proximité,
- autonomie individuelle,
- implication.



RÉSILIENCE DE L'EAU



L'eau, bien vital et stratégique

Menaces :

- pollution,
- surexploitation, gaspillage
- sécheresses récurrentes.

Le projet encourage :

- l'anticipation plutôt que la gestion de crise,
- la transparence,
- la pédagogie citoyenne,
- la protection durable de la ressource,
- le stockage ou une réserve.

(En annexe dossier l'eau)



LE RÔLE DU CITOYEN

De spectateur à acteur responsable

La résilience repose aussi sur les habitants :

- connaissance des risques,
- comportements adaptés,
- utilisation raisonnée,
- équipements spécifique,
- solidarité de proximité,
- stockage, réserve.



ma ville et moi

Des solutions, des propositions, des pistes.

logements



Manques, abandons, oubliés, des logements:

Il manque aujourd'hui en France 2,5 millions de logements et pourtant 2,5 millions de logements sont abandonnés, vacants ou simplement oubliés (biens sans maître).

Quelques chiffres:

la crise du logement et la crise sociale n'ont jamais été aussi forte avec 350 000 personnes sans domicile et 11, 2 millions de personnes en situation de pauvreté, un accès au logement social en baisse et des expulsions en hausse.

300 000 sont en résidences principales en chambres d'hôtel

21 000 à 25 000 sont en habitations de fortune

100 000 personnes en hébergement « contraint » chez des tiers

1 068 000 Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles

939 000 à 2 090 000 surpeuplement accentué

1 123 000 à 2 819 000 « Gens du voyage » subissant de mauvaises conditions d'habitat

208 000 Résidents de foyers de travailleurs migrants non traités

12,1 millions de personnes fragilisées par rapport au logement Propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté

518 000 à 1 123 000 Locataires en impayés de loyers

1 055 000 Personnes modestes ayant eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique (bilan abbé Pierre 2022)

il est urgent de répondre à cette précarité ou à ces personnes en attentes.

Droit au logement

Proclamé avec la loi Quilliot du 22 juin 1982 - qui fait du droit à l'habitat un droit fondamental - et consacré quelques années plus tard par la loi Besson de 1990 ("Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation"), le droit au logement est longtemps resté inappliqué, en l'absence de tout dispositif contraignant.

C'est à la suite de la mobilisation autour des campements de sans-abris, installés sous l'impulsion de l'association "les enfants de Don Quichotte" dans plusieurs grandes villes de France durant l'hiver 2006, que l'opposabilité du droit au logement a acquis un fondement juridique.

La loi du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable (dite "loi Dalo") reconnaît un droit au logement décent et indépendant aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir.

La loi Dalo modifie le cadre de mise en oeuvre du droit au logement en le faisant passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Elle désigne l'État comme le garant du droit au logement et institue deux voies de recours :

- le recours amiable s'exerce devant une commission de médiation départementale qui, si elle juge la demande de logement urgente et prioritaire, demande au préfet de procurer un logement sur le contingent préfectoral ;
- le recours contentieux peut être engagé devant le juge administratif pour contester une décision défavorable de la commission de médiation ou pour défaut d'application d'une décision favorable.

Des outils existent mais sont peu connus ou non utilisés:

- biens abandonnés et sans maître
 - Désaffectation et déclassement des biens du domaine public
 - Les biens sans maître et les successions en déshérence
 - Les emplacements réservés
- En annexe documents des outils ci-dessus

Les immeubles menaçant ruine
Les zones d'aménagement concerté
les réquisitions

Réhabilitations des friches urbaines ou industrielles

ma ville et moi

Des solutions, des propositions, des pistes
implications citoyennes
partage



pour amener les habitants à l'implication dans sa commune:

l'utilisation du RIL (referendum initiative local) est un bon outil.

(en annexe différents document sur les référendums existants)

la création d'assemblées citoyennes mixtes de volontaires

assemblées intergénérationnelles proposant des améliorations, des idées, des actions.

l'information et la sollicitation pour aider ou participer à une action ou événement

(demander de l'aide n'est pas honteux mais souvent sa fierté l'empêche. La mairie en cela peut montrer l'exemple en sollicitant les bonnes volontés).

la mairie peut créer des services:

prêt ou location d'appareils ou engins

mettre en place l'affouage (récolte de bois dans les forêts communales)

créer un jardin partagé

planter des arbres fruitiers et organiser le glanage (chez des paysans également exemple le glanage des patates)

.....

ma ville et moi

Des solutions, des propositions, des pistes

besoins de fonctionnement



besoins de fonctionnement :

- **De bonnes volontés, des citoyens impliqués :**

- porte à porte
- animations
- travail sur dossiers
- organisation

- **un site internet :**

- informations
- recrutement (adhérents, bénévoles)
- partages d'idées, retour d'expériences
- ressources, moyens
- propositions, demandes
- visio et mails

- **application d'alertes pour téléphones/tablettes :**

- rappels d'événements (compléments du bulletin communal)
- demandes d'aides
- alertes
- dangers immédiats, évacuations

ma ville et moi



Contact Information



06.43.32.84.21
(12h00/14h00 et 17h00/19h00)



galmanu10@gmail.com





14 ROUTE DU GRANIT ROSE
ABJAT/BANDIAT 24300